



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nice, le 8 février 2017

**TOP PRESSING**

Immeuble l'ADMIRAL

21-29 avenue Monte-Carlo

06150 Cannes-la-Bocca

**Objet :** Inspection du 1<sup>er</sup> février 2017 – Top Pressing dans l'immeuble l'ADMIRAL – 21-29 avenue Monte-Carlo à CANNES LA BOCCA  
**PJ :** Rapport référencé Nice-Sub5/KV/2017.013

Madame, Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> février 2017, j'ai procédé à une inspection au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette inspection concernait le site visé en objet.

J'ai établi un rapport de ce contrôle qui est destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse une copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L.514-5 du code de l'environnement..

Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à :

PREFET DES ALPES MARITIMES  
à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général (DDPP)  
147, boulevard du Mercantour - 06286 NICE cedex 3

**Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.